



«Ce parc doit avoir un sens pour les habitants»

MORGES ET GROS-DE-VAUD 28.09.2016 - Rédigé par Joëlle Misson

PARC NATUREL • Depuis le 1er septembre, Sophie Chanel a pris ses quartiers dans l'ancienne salle de classe de Villars-Tiercelin. Rafraîchie, la pièce est devenue son nouveau bureau, en tant que cheffe de projet nouvellement engagée par l'Association «Jorat, une terre à vivre au quotidien». Elle sera en charge de la création du futur Parc naturel périurbain du Jorat (PNP) qui touche au total une quinzaine de communes. Interview.



Sophie Chanel est la nouvelle cheffe de projet du Parc Naturel du Jorat. MISSON

En quoi consisteront vos tâches ?

Mes tâches principales seront de porter le projet, coordonner, d'aller à la rencontre des partenaires afin d'arriver à un compromis collectif. Le principal défi sera de fédérer les gens autour du projet, mais je suis très optimiste, car j'aime les challenges, même si le temps à disposition est très court et que les objectifs annuels fixés par la Confédération et le Canton sont ambitieux. Au terme du

processus, courant 2019, nous devons arriver à un consensus qui aboutira sur la validation d'une charte.

Que contiendra cette charte ?

La charte formalisera les objectifs du projet, les éléments à développer et les outils administratifs pour y arriver. Elle centralisera aussi les formes d'adhésion, notamment des communes, au projet et lui donnera une image plus concrète. Si l'on trouve un consensus, alors le parc pourra se concrétiser.

Quel est justement le but de ce projet ?

L'objectif principal est de mettre une zone de forêt de 440 hectares en libre évolution naturelle, sans intervention humaine: il s'agira de la zone centrale. Il n'y aura plus d'exploitations forestières dans cette zone, et elle deviendra aussi un terrain d'observation pour la recherche. Autour il y aura la «zone de transition» qui sera dévolue à diverses activités de loisirs ou de valorisation des produits de la région. Car, au-delà de l'écologie, le projet a aussi une vocation régionale, économique, patrimoniale et identitaire de mise en avant des richesses culturelles et naturelles.

Comment les communes seront-elles touchées ?

Les plus touchées sont celles qui mettront à disposition des surfaces forestières pour la zone centrale car elles perdront ces zones d'exploitation. C'est là que se trouve le nœud de la négociation car nous devons définir la zone centrale avant de pouvoir aller plus loin. Actuellement, certaines parcelles ont été acceptées par les communes mais nous devons encore discuter et négocier avec d'autres.

Quelle sera la participation des habitants au projet ?

Actuellement, les habitants ne sont pas encore beaucoup informés mais cela va se faire durant ces trois prochaines années, au travers de démarches participatives diverses. L'idée est de construire ensemble les valeurs associées au projet. Si ce parc n'a aucun sens pour les habitants concernés, il ne sert à rien de le mettre en place.